

**COMMISSION DES CHAMPS DE
BATAILLE NATIONAUX**

ÉTATS FINANCIERS

31 mars 2010

Déclaration de responsabilité de la direction

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2010 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction de la Commission. Ces états financiers ont été préparés par la direction conformément aux politiques comptables du Conseil du Trésor, qui sont conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada pour le secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières de la Commission. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le *Rapport ministériel sur le rendement* de la Commission concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement; en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités; en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres de la Commission sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction.

Le Bureau du vérificateur général a émis une opinion sur la présentation fidèle des états financiers de la Commission.

La version originale a été signée par :
André Beaudet, Le secrétaire

La version originale a été signée par :
Jacques Mathieu, Le président suppléant

Québec, Canada
Le 9 juillet 2010



Auditor General of Canada
Vérificatrice générale du Canada

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Au ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles

J'ai vérifié l'état de la situation financière de la Commission des champs de bataille nationaux au 31 mars 2010 et les états des résultats et de l'avoir du Canada et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Commission. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Commission au 31 mars 2010 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Pour la vérificatrice générale du Canada.

La version originale a été signée par:

René Béliveau, CA auditeur
directeur principal

Montréal, Canada
Le 9 juillet 2010

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

État de la situation financière
au 31 mars

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
ACTIFS		
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	617 475 \$	743 235 \$
Débiteurs (note 4)	13 547	13 579
Total des actifs financiers	<u>631 022</u>	<u>756 814</u>
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 5)	13 993 692	14 460 363
Frais reportés	101 168	113 656
Total des actifs non financiers	<u>14 094 860</u>	<u>14 574 019</u>
	<u>14 725 882</u> \$	<u>15 330 833</u> \$
PASSIFS ET AVOIR DU CANADA		
Passifs		
Créditeurs et charges à payer	470 933 \$	577 109 \$
Indemnités de vacances et congés compensatoires	70 112	148 553
Créditeurs et charges à payer à d'autres ministères	159 002	108 177
Avantages sociaux futurs (note 8)	491 604	480 631
	<u>1 191 651</u>	<u>1 314 470</u>
Avoir du Canada	13 534 231	14 016 363
	<u>14 725 882</u> \$	<u>15 330 833</u> \$

Passif éventuel (note 9)

Obligations contractuelles (note 10)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

La version originale a été signée par :
André Beaudet, Le secrétaire

La version originale a été signée par :
Jacques Mathieu, Le président suppléant

Québec, Canada
Le 9 juillet 2010

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

État des résultats et de l'avoir du Canada
pour l'exercice terminé le 31 mars

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Charges (note 7)		
Conservation et mise en valeur	2 170 457 \$	2 226 981 \$
Éducation et services publics	1 004 876	956 762
Services internes	7 091 961	7 927 425
Total des charges	<u>10 267 294</u>	<u>11 111 168</u>
Revenus		
Stationnements	1 025 557	1 113 226
Activités pédagogiques et accueil	411 238	485 933
Loyers	186 799	180 664
Autres revenus	229 655	627 152
Total des revenus	<u>1 853 249</u>	<u>2 406 975</u>
Coût de fonctionnement	8 414 045	8 704 193
Excédent des dépenses sur les revenus de fiducie (Excédent des revenus de fiducie sur les dépenses) (note 6)	14 616	(51 791)
Coût de fonctionnement net	<u>8 428 661 \$</u>	<u>8 652 402 \$</u>
Avoir du Canada, début de l'exercice	14 016 363 \$	13 870 244 \$
Coût de fonctionnement net	(8 428 661)	(8 652 402)
Encaisse nette fournie par le gouvernement	7 807 512	9 450 131
Variation des montants à recevoir du Trésor	(125 760)	(905 079)
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11)	264 777	253 469
Avoir du Canada, fin de l'exercice	<u>13 534 231 \$</u>	<u>14 016 363 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

État des flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars

	<u>2010</u>		<u>2009</u>	
Activités de fonctionnement				
Coût de fonctionnement net	8 428 661	\$	8 652 402	\$
Éléments n'affectant pas l'encaisse:				
Amortissement d'immobilisations corporelles	(886 576)		(888 069)	
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 11)	(264 777)		(253 469)	
Amortissement des frais reportés	(12 488)		(12 488)	
Variations de l'état de la situation financière:				
Variation nette des postes hors caisse du fonds de roulement	125 760		905 079	
Variation des obligations à titre d'indemnités de départ, vacances et congés compensatoires	(2 973)		7 993	
Variation de la provision pour passif éventuel	-		489 019	
Encaisse utilisée par les activités de fonctionnement	<u>7 387 607</u>		<u>8 900 467</u>	
Activités d'investissement en immobilisations				
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>419 905</u>		<u>549 664</u>	
Encaisse utilisée par les activités d'investissement en immobilisations	419 905		549 664	
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	<u>7 807 512</u>	\$	<u>9 450 131</u>	\$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

La Commission a été constituée en 1908 en vertu de la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec*.

La Commission est un établissement public inscrit à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La mission de la Commission est de s'assurer que toutes les richesses culturelles, récréatives, naturelles et scientifiques du parc des Champs-de-Bataille soient développées dans le meilleur intérêt des Canadiens et Canadiennes et que l'image du gouvernement canadien soit renforcée sans compromettre le caractère historique du site. Pour se faire, elle doit acquérir, préserver et aménager les grands champs de bataille historiques de Québec.

Le territoire du parc des Champs-de-Bataille administré par la Commission comprend :

Les Plaines d'Abraham, site de bataille de 1759 opposant Wolfe et Montcalm;

Le Parc des Braves, témoin de la bataille de Sainte-Foy en 1760;

La Terrasse Pierre-Dugua-de-Mons à l'est de la Citadelle de Québec surplombant le Cap-aux-Diamants;

La maison de la découverte des Plaines d'Abraham sise sur l'avenue Wilfrid-Laurier;

La maison Louis St-Laurent sise au 201-203 Grande-Allée Est à Québec;

Les voies de circulation limitrophes, deux tours Martello sur le site même et une tour dans la Ville de Québec.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor énoncés ci-après, lesquelles s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires – La Commission est financée par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au ministère ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'état des résultats et de l'avoir du Canada et dans l'état de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers.

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement – La Commission fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par la Commission est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par la Commission sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Le montant à recevoir du Trésor découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du ministère et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le ministère a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Revenus – Les revenus sont constatés dans les comptes en fonction des services fournis au cours de l'exercice.

(e) Charges – Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice.

Les indemnités de vacances et de congés compensatoires sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent les droits en vertu de leurs conditions d'emploi.

Les services fournis gratuitement par d'autres ministères sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

(f) Avantages sociaux futurs

(i) Prestations de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime multiemployeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations de la Commission au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale de la Commission découlant du régime. En vertu des dispositions législatives en vigueur, la Commission n'est pas tenue de verser des cotisations au titre de l'insuffisance actuarielle du régime.

(ii) Indemnités de départ : Les employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût de ces indemnités est imputé aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont gagnées par les employés. La direction utilise des hypothèses et ses meilleures estimations pour calculer la valeur de l'obligation au titre des indemnités de départ tel que les années de service et le statut des employés.

(g) Passif éventuel – Le passif éventuel représente des obligations possibles qui peuvent devenir des obligations réelles selon que certains événements futurs se produisent ou non. Dans la mesure où l'événement futur risque de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

(h) Immobilisations corporelles – Toutes les immobilisations corporelles et les améliorations locatives dont le coût initial est d'au moins 2 500 \$ sont comptabilisées à leur coût d'achat. La Commission n'inscrit pas à l'actif les œuvres d'art et les trésors historiques ayant une valeur culturelle, esthétique ou historique.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée de vie utile estimative de l'immobilisation, comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Période d'amortissement
Bâtiments	15 à 35 ans
Travaux et infrastructure	5 à 40 ans
Matériel et outillage	3 à 15 ans
Véhicules	5 à 15 ans
Logiciels informatiques	3 à 5 ans

(i) Frais reportés – Les frais de réfection relatifs à des actifs non détenus par la Commission sont comptabilisés au coût et amortis linéairement sur la durée du contrat d'exploitation.

(j) Incertitude relative à la mesure – La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés des actifs, des passifs, des revenus et des charges présentés dans les états financiers. Au moment de la préparation des présents états financiers, la direction considère que les estimations et les hypothèses sont raisonnables. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont faites sont le passif pour les indemnités de départ et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les rajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Notes aux états financiers

pour l'exercice terminé le 31 mars

3. Autorisations parlementaires

La Commission reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats et de l'avoir du Canada et l'état de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets de la Commission diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations parlementaires de l'exercice en cours

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Coût de fonctionnement net	8 428 661 \$	8 652 402 \$
Rajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations:		
Moins:		
Amortissement des immobilisations corporelles	886 576	888 069
Amortissement des frais reportés	12 488	12 488
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	264 777	253 469
Variation des obligations à titre d'indemnités de départ, vacances et congés compensatoires	2 973	(7 993)
Charges relatives au compte en fiducie de la Commission des champs de bataille nationaux	27 266	9 369
Plus:		
Revenus non fiscaux	1 787 374	2 344 202
Revenus relatifs au compte en fiducie de la Commission des champs de bataille nationaux	12 650	61 160
	<u>9 034 605</u>	<u>9 902 362</u>
Rajustements pour les postes sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations:		
Plus:		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	419 905	549 664
	<u>419 905</u>	<u>549 664</u>
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	<u><u>9 454 510</u></u> \$	<u><u>10 452 026</u></u> \$

(b) Autorisations fournies et utilisées

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Autorisations fournies			
Patrimoine Canadien:			
Dépenses d'opération et de capital	7 529 829 \$		8 045 659 \$
Autorisations parlementaires périmées	<u>(367 716)</u>		<u>(400 450)</u>
	7 162 113		7 645 209
Contributions législatives aux régimes d'avantages sociaux des employés	505 023		462 615
Charges correspondant aux produits reçus en vertu de l'article 29.1(1) de la LGFP	1 787 374		2 344 202
	<u>9 454 510</u>		<u>10 452 026</u>
Autorisations de l'exercice en cours utilisées	<u>9 454 510</u> \$		<u>10 452 026</u> \$

4. Débiteurs

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Débiteurs des autres ministères et organismes fédéraux	13 547 \$		13 579 \$
	<u>13 547</u> \$		<u>13 579</u> \$

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Notes aux états financiers
pour l'exercice terminé le 31 mars

5. Immobilisations corporelles

Le solde des immobilisations corporelles sous la responsabilité de la Commission se ventile comme suit :

Catégorie d'immobilisations	Coût				Amortissement cumulé				Valeur comptable nette	
	Solde d'ouverture	Acquisitions	Aliénations et radiations	Solde de clôture	Solde d'ouverture	Amortissement	Aliénations et radiations	Solde de clôture	2010	2009
Terrain	724 710			724 710					724 710	724 710
Bâtiments	12 142 864	310 021		12 452 885	4 676 774	457 731		5 134 505	7 318 380	7 466 090
Travaux et infrastructure	8 771 162	73 126		8 844 288	2 852 719	326 925		3 179 644	5 664 644	5 918 443
Matériel et outillage	1 116 489		11 118	1 105 371	1 057 706	21 188	11 118	1 067 776	37 595	58 783
Véhicules	1 044 859	36 758	44 564	1 037 053	755 811	77 443	44 564	788 690	248 363	289 048
Logiciels informatiques	13 500			13 500	10 211	3 289		13 500		3 289
Total	23 813 584 \$	419 905 \$	55 682 \$	24 177 807 \$	9 353 221 \$	886 576 \$	55 682 \$	10 184 115 \$	13 993 692 \$	14 460 363 \$

La charge d'amortissement pour l'exercice terminé le 31 mars 2010 s'élève à 886 576 \$ (888 069 \$ en 2009).

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Notes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

6. Compte en fiducie de la Commission des champs de bataille nationaux

Dès la création de la Commission des champs de bataille nationaux, un compte en fiducie a été établi pour recevoir les fonds d'individus, de corporations municipales, de gouvernements provinciaux et autres dans le but d'acquérir et de conserver les grands champs de bataille historiques de Québec. Depuis septembre 1984, le compte en fiducie est régi conformément aux dispositions de l'article 9.1 de la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec*, lequel prévoit son utilisation aux fins pour lesquelles les sommes reçues ont été mises à la disposition de la Commission. Les produits et les charges sont inclus dans l'état des résultats de la Commission et se détaillent comme suit :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Charges			
Services professionnels	27 266	\$	9 369
	<u>27 266</u>		<u>9 369</u>
Revenus			
Intérêts	1 650		12 660
Entente - Réparation de terrain	-		25 000
Divers	11 000		23 500
	<u>12 650</u>		<u>61 160</u>
Excédent des dépenses sur les revenus de fiducie (Excédent des revenus de fiducie sur les dépenses)	14 616		(51 791)
Solde au début de l'exercice	736 595		684 804
Solde de fin de l'exercice, déposé au receveur général du Canada	<u>721 979</u>	\$	<u>736 595</u>

7. Information sur les charges de fonctionnement

Les activités de la Commission sont regroupées en trois secteurs qui sont reliés à son mandat.

La **conservation et mise en valeur des Plaines** regroupent les services suivants :

- Les services d'entretien qui voient à la maintenance du site, de son mobilier, de ses bâtiments et de ses infrastructures, à assurer un environnement sûr et stable, à atténuer l'usure et la détérioration et à retarder ou à prévenir les dommages sur le site;
- Les services d'aménagement qui s'occupent du paysage, de l'horticulture et de l'arboriculture;
- Les services de surveillance et de sécurité qui voient au respect des règlements concernant la paix et le bon ordre ainsi que ceux relatifs à la circulation et au stationnement, à la sécurité des usagers du site et à la surveillance des lieux et des propriétés de la Commission.

Le **service de l'éducation et services publics** regroupent les services suivants :

- Le service à la clientèle qui offre l'accueil des visiteurs et usagers du parc, la diffusion d'information au public et la réservation des activités d'animation à caractère éducatif pour la clientèle scolaire et le grand public;

- Le service culturel et technique.

Les **services internes** regroupent la direction, les services administratifs, les services financiers, les stationnements et le service de communication.

RÉSUMÉ DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT VENTILÉES PAR TYPE

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Salaires et avantages sociaux	3 909 590	\$	3 919 173
Paiement en remplacement d'impôts fonciers	2 531 992		2 816 473
Amortissement d'immobilisations corporelles	886 576		888 069
Fournitures et équipements	785 351		859 275
Entretien et réparation	741 599		462 052
Services professionnels	594 090		915 881
Publicité	579 562		610 002
Transport et communication	170 333		175 985
Location	55 713		451 770
Amortissement des frais reportés	12 488		12 488
	<u>10 267 294</u>	\$	<u>11 111 168</u>

8. Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Les employés de la Commission participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2 % par année de services valables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Tant les employés que la Commission versent des cotisations couvrant le coût du régime. En 2009-2010 les charges s'élèvent à 364 626 \$ (334 008 \$ en 2008-2009), soit environ 1,9 fois (2 fois en 2008-2009) les cotisations des employés.

La responsabilité de la Commission relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime.

b) Indemnités de départ

La Commission verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire final. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures. Au 31 mars, les indemnités de départ totalisaient :

	<u>2010</u>		<u>2009</u>
Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice	480 631	\$	495 537
Charge pour l'exercice	65 955		52 100
Prestations versées pendant l'exercice	(54 982)		(67 006)
Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice	<u>491 604</u>	\$	<u>480 631</u>

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Notes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

9. Passif éventuel

Une réclamation de 703 468 \$ a été déposée conjointement contre la Commission des champs de bataille nationaux, le Procureur général du Canada et deux autres organismes du Gouvernement fédéral. Cette poursuite fait suite à la chute d'un individu en bas d'un mur appartenant à Parcs Canada. Comme il est impossible de prévoir l'issue de cette réclamation, elle n'a pas été comptabilisée. Le règlement éventuel de cette réclamation sera imputé à l'exercice au cours duquel il sera possible d'établir une estimation raisonnable des pertes.

10. Obligations contractuelles

De par leur nature, les activités du ministère peuvent donner lieu à des contrats et des obligations en vertu desquels la Commission sera tenue d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour l'acquisition de services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

	2011	2012	2013	2014	2015 et exercices ultérieurs	Total
Obligations contractuelles	225 221 \$	6 582	4 668	3 996	3 996	244 463 \$
Total	225 221 \$	6 582	4 668	3 996	3 996	244 463 \$

11. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, la Commission est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Commission conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, au cours de l'exercice, la Commission reçoit gratuitement des services par d'autres ministères. Voici le détail de ces services :

	2010	2009
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	201 484 \$	210 740 \$
Services de vérification	53 600	36 500
Services juridiques	7 693	4 229
Services de paye	2 000	2 000
Total	264 777 \$	253 469 \$

12. Opérations non monétaires

La Commission a accordé des droits d'exclusivité et de visibilité à certains de ses commanditaires principalement en échange de publicité. Ces opérations non monétaires ont eu lieu avec des parties non apparentées. Le montant de ces opérations non monétaires a été enregistré à la fois dans les revenus et dans les charges. Ces opérations non monétaires ont été évaluées à 65 875 \$ en 2009-2010 (62 774 \$ en 2008-2009), ce qui représente la juste valeur attribuée aux biens et services reçus.

COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX

Notes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars

13. Information comparative

Pour l'année financière 2009-2010, les services internes figurent à titre d'activité de programme distincte. Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice en cours.